



JEUNES & ALCOOL QUE DIT LA LOI ?



La vente d'alcool à un mineur est un délit,
même s'il est accompagné d'un adulte.



VILLE DE NICE



La distribution d'alcool dans un
but commercial ou en échange
d'un droit d'entrée est un délit.

› **Vous aussi vous avez un rôle à jouer !**

LES CHIFFRES CLÉS

L'alcool est présent dans :

- 30% des condamnations pour violences,
- 30% des viols, agressions,
- 30% des accidents mortels de la route.



LE SAVIEZ-VOUS ?

En tant que gérant de l'établissement vous êtes responsable pénalement et vous êtes chargé de faire appliquer la loi.

Vous risquez :

- › Une condamnation pour homicide involontaire en cas d'accident de la route.
- › L'interdiction d'exercer les droits attachés à une licence de débits de boissons.
- › La fermeture de votre établissement.

En tant que serveur, vous engagez également la responsabilité pénale de votre employeur.

Vous risquez :

- › La résiliation de votre contrat pour faute professionnelle.

COMMENT AGIR ?

- › Exigez une pièce d'identité justifiant l'âge du client. En son absence refusez la vente.
- › Si le client est ivre, refusez la vente.

POURQUOI AGIR ?

La consommation d'alcool chez les jeunes :

- › Perturbe le développement du cerveau.
- › Augmente le risque de dépendance.
- › Accroît l'apparition de maladies mentales.
- › Interfère sur les capacités d'apprentissage et de mémorisation.

Élaboré dans le cadre du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance de la Ville de Nice



VILLE DE NICE